

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Projet d'aménagement d'une voie nouvelle reliant les rues Surson et Chantecrit dans l'îlot Dupaty - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Autorisation de saisine du Préfet

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux et la ville de Bordeaux portent un projet commun de réalisation de voie nouvelle reliant les rues Chantecrit et Surson en cœur d'îlot Dupaty, engagement retranscrit dans la fiche 20 du contrat de co-développement 2012-2013.

Dans ce cadre, le conseil de communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable relative à la création de la voie qui s'est tenue du 17 août 2012 au 15 octobre 2012 et arrêté le dossier définitif du projet conformément au code de l'urbanisme (art. L300-2).

Par délibérations respectives 2012/0778 et 2013/31, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux ont instauré le principe d'une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) pour le financement de l'aménagement de la voie nouvelle et se sont accordées sur les modalités de reversement par la Ville à la CUB des participations dues par les pétitionnaires à l'occasion de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.

1/ Les objectifs du projet d'aménagement

Le projet consiste à réaliser une voie nouvelle et ses réseaux dans l'îlot Dupaty entre les rues Chantecrit et Surson tout en répondant aux objectifs suivants :

- Permettre une constructibilité du cœur de l'îlot en valorisant un potentiel foncier important à proximité immédiate d'un axe majeur de transport en commun en site propre : la ligne B du tramway
- Créer une ouverture du « Jardin de Ta Soeur » sur cet espace public créé
- Permettre une accessibilité au cœur de cet îlot en désenclavant des parcelles

2/ Les caractéristiques importantes du projet

L'emprise de la future voie telle qu'elle est proposée est de 10 mètres et se décompose ainsi :

- deux trottoirs d'une largeur variable (1,80 à 3,20 mètres), le trottoir le plus large sera agrémenté d'espaces verts,
- une chaussée à sens unique de circulation de 3 mètres de large avec la possibilité d'un double sens cyclable,
- un stationnement unilatéral avec la plantation d'arbres,
- un parvis planté sur toute la longueur du « Jardin de Ta Sœur ».

Cette voie, d'une longueur de 250 mètres, viendra se raccorder au réseau viaire existant : rue Surson et rue Chantecrit d'emprise variant entre 5 et 12 mètres.

Le statut de cette voie pourra être « zone 30 », les cheminements doux étant bien intégrés dans le fonctionnement de la rue (larges trottoirs et double sens cyclable).

Une amélioration de la qualité urbaine du secteur et la valorisation du jardin public seront obtenus grâce à une armature végétale présente dans la rue et accentuée au droit du « Jardin de ta sœur ».

Afin de concilier fonctionnalité et quartier apaisé, le traitement du stationnement privé sera intégré aux opérations immobilières dans les cœurs d'îlot. Des poches de stationnement ponctuelles seront prévues sur le domaine public pour répondre aux besoins de fréquentation du quartier (jardin public, commerces,...).

L'aménagement de cette voie sera accompagné de la création de réseaux (eaux pluviales, assainissement, eau potable, télécommunication, électricité, éclairage public), de clôtures et de démolition de bâtiments existants.

3/ L'estimation sommaire des dépenses

Les coûts concernant la voirie sont répartis de la manière suivante :

- | | |
|--|---------------|
| ▪ Foncier et rescindement = | 1 240 000 €HT |
| ▪ Voirie, réseaux et clôture = | 980 000 €HT |
| ▪ Etudes, diagnostics et topographie = | 80 000 €HT |

soit un total de 2 300 000€ HT

4/ Les modalités de financement

Cette opération sera cofinancée par le Fond d'Intérêt Communal (TVA afférente) et la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR). La PVR sera prescrite par la ville à l'occasion de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. Elle sera exigée à la date de l'ouverture de chantier.

5/ Les acquisitions foncières

La mise en œuvre du projet nécessite des acquisitions foncières. Indépendamment des acquisitions pouvant être effectuées par voie amiable, le lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique est donc nécessaire dans le cas de procédures d'expropriation.

A cet effet, le Conseil de Communauté est appelé à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en application du III de l'article L11-1 du code de l'expropriation, dans la mesure où le projet a été dispensé de réalisation d'une étude d'impact par arrêté préfectoral du 23 octobre 2012.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'expropriation, pour cause d'utilité publique notamment ses articles L11-1, R11-3 à R11-14.

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les articles L122-1, R122-2 et R122-3 du Code de l'Environnement

Vu la délibération communautaire n°2012/0777 du 23 novembre 2012 approuvant le bilan de la concertation pour la voie nouvelle de l'îlot Dupaty et arrêtant le dossier définitif du projet,

Vu la délibération communautaire n°2012/0778 du 23 novembre 2012 décidant la poursuite du projet et instaurant une PVR,

Vu la fiche action n°20 du contrat de co-développement, adopté par le Conseil de Communauté le 19 janvier 2012, et adopté par le Conseil municipal de la ville de Bordeaux le 5 mars 2012,

Vu la délibération n°2010/0750 du 22 octobre 2010 et notamment les 3°,17°,18°,23° et 24°,

Vu le projet de dossier d'enquête préalable à la DUP consultable à la Direction Territoriale de Bordeaux, Tour 2000, rue H. Labit, Bordeaux.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant :

La nécessité de procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de voirie dit « îlot Dupaty », le cas échéant par voie d'expropriation et donc d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique de cette opération de voirie.

Qu'il y a donc lieu d'autoriser M. le Président à saisir M. le Préfet afin qu'il procède à l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à cette opération.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux de voirie relatifs à l'aménagement de voirie envisagé sur l'îlot Dupaty, qui permettra de procéder si nécessaire par voie d'expropriation, aux acquisitions foncières utiles à la réalisation de l'opération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par cette opération et à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président par dérogation aux dispositions du 18° de la délibération n°2010/0750 du 22 octobre 2010, à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l'amiable, au vu de l'estimation de France Domaine, ou le cas échéant par voie d'expropriation.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à la poursuite de l'exécution de l'opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 MARS 2014

PUBLIÉ LE : 6 MARS 2014

M. ALAIN DAVID